



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 29 novembre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), M. Claude PREIONI, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.2.1), M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE

Etaient absents : M. Nicolas GULLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Bernard MOYSE, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

Procurations de vote :

Mandants : JY. PRALON (à partir du rapport 1.2.1), Y. GUYEN, D. HUOT, JP. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Mandataires : F. MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), R. STEPOURJINE, F. LOPEZ, N. BODIN, JL. FOUSSERET

**Programmation agréments PLS 2012 -
2^{ème} programmation - Opérateurs privés**

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président
Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Dans le cadre de la délégation de gestion des aides à la pierre de l'Etat, il revient au Grand Besançon de se positionner sur la programmation de droit commun en matière de logements locatifs publics, de répartir les droits à engagement et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions d'agrément correspondantes. Pour mémoire, le nombre d'agréments PLS (Prêt Locatif Social) qui pourront être autorisés conformément à la répartition régionale 2012 est de 22 (possibilité de solliciter des agréments supplémentaires en tant que de besoin). Il est proposé dans ce rapport de se prononcer sur trois nouvelles demandes d'agréments PLS de la société COMIMMO pour une opération située à Thise, de la société PROMOGIM pour un programme situé à Besançon et de la société NEOLIA pour un programme réalisé à Besançon.

I. Demande d'agréments PLS de la société COMIMMO

Dans le cadre de la commercialisation d'un programme de construction de 15 logements BBC - Bâtiments Basse Consommation situé, rue Saint-Hilaire à Thise, la société COMMIMO, dont le siège est situé à Belfort, sollicite la réservation de **7 agréments PLS**.

Il s'agit là pour ce promoteur de réaliser une opération comportant une part de mixité sociale avec des logements locatifs à loyer plafonné « PLS » (7,20 € maximum par m² de surface utile).

Compte tenu de la norme énergétique de construction qui est la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation), cette demande est classée en priorité I.

II. Demande d'agréments PLS de la société PROMOGIM

La société PROMOGIM termine la commercialisation de son programme « Le Majestic », situé au cœur du quartier des Chaprais à Besançon. Ce programme, qui comporte 41 logements, est essentiellement tourné vers l'accession à la propriété. Toutefois, 8 de ces logements ont été acquis par la Foncière Logement et seront mis en location. Pour compléter cette offre locative et améliorer la mixité de ce programme, la société PROMOGIM sollicite l'octroi de **8 agréments** pour des investisseurs qui s'engageront à louer les logements avec des loyers conventionnés PLS.

Compte tenu de la norme énergétique de construction qui est la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation), cette demande est classée en priorité I.

III. Demande d'agrément PLS de la société NEOLIA

La société NEOLIA poursuit la commercialisation de son programme de promotion « Les résidentiels » situé, rue des Essarts l'Amour à Besançon. A proximité de ce programme se trouvent des logements sociaux ainsi que des logements en accession. La société NEOLIA demande l'octroi de **6 agréments** parmi ce dernier programme qui comporte 27 logements.

Compte tenu de la norme énergétique de construction qui est la norme THPE 2005 (Très Haute Performance Energétique), cette demande est classée en priorité 3.

Pour mémoire, la programmation PLS actuelle, avant validation de ces opérations, s'établit à 8 logements sur les 22 possibilités accordées dans la programmation de droit commun. Avec ces 3 nouvelles demandes, il conviendra de solliciter des agréments supplémentaires (7) auprès de la Direction Régionale de l'Équipement et de l'Agriculture dans le cadre de la répartition régionale des aides et agréments à la pierre de 2012.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces trois demandes qui correspondent à 21 agréments PLS.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 11 DEC. 2012

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0